

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2483

présenté par
M. Lioger

ARTICLE 15

À la fin de l'alinéa 16, substituer au mot :

« donné »,

le mot :

« favorable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel a pour objet de préciser le sens de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en cas de silence de sa part.